

Les candidatures aux titres professionnels par VAE se sont maintenues relativement stables depuis 2007 avec plus de 7 000 candidats, en 2010 on constate toutefois un fléchissement (-1 027 candidats accueillis) mais un taux d'admis en augmentation (77 % contre 73 % en 2009).

En 2010 le taux d'accès à l'emploi six mois après l'obtention du titre professionnel a été de 57,1 %, en augmentation donc par rapport à 2009, année au cours de laquelle en raison de la conjoncture économique on avait enregistré un taux nettement inférieur aux années précédentes (51,6 %). La détention du titre professionnel demeure un facteur favorable à l'insertion ou à la réinsertion puisqu'un écart de 16 points existe entre les demandeurs d'emploi en emploi six mois après l'obtention du titre et ceux qui ne l'ont pas obtenu. De plus, la corrélation entre l'emploi exercé et la formation suivie est bien plus étroite pour les personnes qui ont obtenu le titre. Le titre apparaît donc comme un facteur d'optimisation de la formation suivie et comme un passeport efficace pour entrer dans les emplois auxquels il correspond.

#### **2.4. La validation des acquis de l'expérience**

Le dispositif de VAE mis en place par la loi sur la modernisation sociale du 17 janvier 2002 permet d'obtenir une certification publique ou privée inscrite au RNCP. Le ministère de l'emploi, du travail et de la santé assure le suivi du développement de la VAE. Il élabore, à l'échelon régional et à partir de diagnostics territoriaux, la contractualisation d'un plan régional de développement des formations professionnelles, en concertation avec les conseils régionaux et partenaires sociaux fixant les priorités relatives au développement de la validation des acquis de l'expérience.

Il assure, avec les services déconcentrés de l'État, un rôle de coordination du dispositif dans le cadre de la conduite et d'une articulation des politiques publiques d'emploi et de formation professionnelle au niveau national et régional.

Les services déconcentrés de l'État mettent en place progressivement une organisation territoriale des certificateurs et des opérateurs publics et privés en matière de validation des acquis de l'expérience afin de pouvoir faciliter la promotion et l'expansion des projets collectifs de VAE. Les projets collectifs ont pour double objectif de dynamiser les démarches individuelles et de contribuer à la sécurisation des parcours professionnels par un meilleur signalement des compétences sur le marché du travail.

##### **▪L'activité de VAE**

En 2010, environ 53 000 candidats se sont présentés devant un jury délivrant des certifications publiques, soit un résultat en légère baisse de l'ordre de -7 % par rapport à 2009 (57 000 candidats). Le nombre de certifications délivrées diminue légèrement en 2010 : environ 30 000 candidats ont obtenu une certification par VAE, soit 6 % de moins qu'en 2009 (tableau 2). Le nombre de candidats ayant obtenu une validation complète avait augmenté de 10 % entre 2008 et 2009 et diminué de 3 % entre 2007 et 2008.

##### **▪Les données par ministère certificateur**

En 2010, l'Education nationale reste encore le principal certificateur avec 52 % des diplômes obtenus, mais sa prédominance s'est réduite depuis 2005, où 63 % des diplômes obtenus relevaient de ce ministère.

Les ministères de la culture, de la défense et de l'équipement ont rendu leurs diplômes accessibles par VAE depuis 2005. Le nombre de candidats diplômés reste encore faible en 2010 pour les ministères de l'équipement et de la culture. En revanche, pour le ministère de la défense, le nombre de candidats diplômés ne cesse de progresser depuis 2008. Le nombre de titres délivrés y a augmenté de 42 % entre 2009 et 2010.

A l'instar des certifications du Ministère de l'Education Nationale, les certifications du Ministère de l'emploi, du travail et de la santé connaissent une diminution de leur attractivité (d'environ 10 %) bien que le taux de réussite totale progresse (69,8 % en 2010 contre 63,8 % en 2009).

## Formation professionnelle

LES INTERVENTIONS EN MATIÈRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE EN 2010

## Candidats à la VAE dans les différents ministères

Candidats à la VAE dans les différents ministères certificateurs	Nombre de candidats recevables				Nombre de candidats présentés			
	2009	2010	Δ 2009/2010	Δ 2004/2010	2009	2010	Δ 2009/2010	Δ 2004/2010
Ministère de l'Éducation nationale (CAP au BTS)	32460	31160	- 4 %	+ 63 %	22290	20030	- 10 %	+ 8 %
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche	6764	ND	ND	ND	4476	4282	- 4 %	- 7 %
Ministère de l'Agriculture	1043	927	-11 %	- 0,3 %	522	511	- 2 %	+ 94 %
Ministères chargés de l'action sociale et de la santé	19675	17854	- 9 %	ND	19504	17741	- 9 %	ND
Ministère chargé de l'emploi	10863	8948	- 18 %	+ 72 %	8743	7847	- 10 %	+ 65 %
Ministère de la jeunesse et des sports	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Ministère de la Défense	591	496	- 16 %	ND	331	456	+ 38 %	ND
Ministère de la Culture	158	187	+ 18 %	ND	154	106	- 31 %	ND
Ministère chargé des affaires maritimes (Equipement)	82	122	+ 48 %	ND	82	73	- 11 %	ND
Ensemble des ministères certificateurs	<b>Entre 72000 et 75000</b>	<b>Entre 65000 et 70000</b>						

Source : Ministères certificateurs – traitement Dares

Note : les données de l'année 2006 du Ministère de l'Agriculture ne prennent en compte que les candidats aux diplômes de l'enseignement technique. Les candidats aux diplômes de l'enseignement supérieur ne représentent qu'une dizaine de candidats par an. Les données des années 2007, 2008, 2009 et 2010 du ministère de la jeunesse et des sports ne sont pas disponibles de même que celles du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sur le nombre de candidats recevables jusqu'en 2007 et en 2010. Les données 2010 des Ministères chargés de l'action sociale et de la santé prennent en compte le CAFDES géré par l'EHESP.

**Nombre de certifications complètes délivrées**

Année	Ministère de l'Éducation nationale (CAP au BTS)	Ministère de l'Éducation nationale (universités +CNAM)	Ministère de l'Agriculture	Ministères chargés de la santé et des affaires sociales	Ministère chargé de l'emploi	Ministère de la jeunesse et des sports	Ministère de la Défense	Ministère de la Culture	Ministère chargé de la Mer	Ensemble des Ministères certificateurs
2003	6958	827	76	1566	952	365				10744
2004	10778	1282	165	3192	1721	586				17724
2005	12668	1655	202	4224	3191	682	30			22652
2006	13636	1842	237	5013	4514	614	53	14	33	25956
2007	13804	2154	257	7316	5478	NC	51	396	15	env 30 000 (1)
2008	14127	2016	338	5719	5482	614	185	498	9	28988
2009	14 823	NC	401	8308	5580	NC	266	97	9	env 32 000 (2)
2010	13280	2225	370	7539	5479	ND	378	56	14	Env 30000 (2)

Note : les données de l'année 2006 du ministère de l'agriculture ne prennent en compte que les candidats aux diplômes de l'enseignement technique. Les candidats aux diplômes de l'enseignement supérieur représentent néanmoins qu'une dizaine de candidats par an.

(1) (2) Les données du ministère de la jeunesse et des sports n'étant pas disponibles pour les années 2009 et 2010, les données ont été estimées dans le total des titres et diplômes à partir des données de l'année précédente.

**Utilisation de la VAE comme « atout collectif » au sein des politiques d'emploi**

La baisse généralisée sur le dispositif de VAE se constate également sur les projets collectifs, compte tenu du contexte économique dans les territoires et de la réorganisation des services déconcentrés de l'État.

L'État soutient ces projets collectifs majoritairement par un cofinancement des différents prestations avec d'autres partenaires, notamment les conseils régionaux, les Opca et les porteurs de projets (entreprises, associations, ESAT...)

Plus de 150 actions ont été mises en œuvre à l'échelon local et régional avec plus de 2000 personnes qui se sont présentées à une certification par la VAE.

Les candidats de 26 à 45 ans restent la tranche d'âge la plus significative des candidats à la VAE (75 %) ; les seniors de plus de 45 ans représentent 30 % des demandes de VAE, laissant une faible part (5 %) aux jeunes de moins de 26 ans, en raison de l'exigibilité des trois années d'expérience professionnelle nécessaires pour accéder à la VAE.

La répartition par genre varie en fonction des régions : les femmes sont en général davantage entrées dans une démarche de VAE. La proportion varie selon les régions de 50 % à plus de 80 %, notamment en Île-de-France. Les certifications les plus recherchées s'inscrivent dans les métiers de service de proximité, de la logistique, des espaces verts, du transport et de la fabrication industrielle.

Les niveaux à l'entrée dans la démarche se situent en moyenne au niveau V et infra V avec un objectif d'obtenir un niveau équivalent dans le métier exercé ou le niveau supérieur.

La proportion globale des demandeurs d'emploi et des salariés est équivalente au niveau national avec de fortes variations en fonction des projets et des territoires.

En ce qui concerne les opérations déployées au niveau national ou interrégionales, à titre d'illustration :

La mise en œuvre des actions d'information, de promotion et d'accompagnement prévues dans le volet VAE de l'accord cadre signé avec l'AFT-IFTIM, association chargée du développement des formations professionnelles et initiale dans les métiers du transport et de la logistique, enregistre une baisse des candidats présentés à un jury (150 en 2010, 191 en 2009 et 108 en 2008) ; L'activité s'est essentiellement concentrée sur les régions Nord Pas de Calais, Languedoc Roussillon et l'Île-de-France. Les candidats ont, pour la plupart d'entre eux, validé des titres logistique de technicien supérieur en méthodes et exploitation logistique (niveau III) et cariste d'entrepôt et, dans une plus faible mesure, des titres de conduite de voyageurs et de marchandises (niveau V). 92 % des candidats présentés aux différents titres l'ont obtenu en totalité.

Sur le champ inter-professionnel, les expérimentations du projet « VAE Puissance 2 », concrétisées en 2009, se sont poursuivies en Île-de-France, Limousin, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes et PACA, en partenariat avec les Agefos PME. Elles avaient pour objectif de promouvoir le dispositif auprès des PME PMI et TPE dans le cadre de recrutement ou de promotion interne au travers d'un accompagnement renforcé, de la phase d'information à la phase post jury en cas de validation partielle. Le bilan très positif, compte tenu de la cible visée, indique que 494 personnes sont entrées dans le dispositif (pour un objectif initial de 280). 118 personnes ont obtenues une validation totale (82 %) ou une validation partielle (18 %) et 112 personnes sont en cours d'accompagnement.. La première phase d'information a permis de détecter l'inadéquation du profil de certains candidats potentiels et les orienter vers d'autres dispositifs ou constater des abandons pour diverses raisons (mobilité, licenciement, maladie...). 53 % des PME PMI et TPE concernées, dépendaient du champ interprofessionnel avec une moyenne de 2 candidats entrés dans le parcours, 47 % des branches de l'immobilier et du tourisme avec une forte représentation d'entreprises de moins de 50 salariés (38 % entreprises -10 sal. -37 % entreprise de 10 à 49 sal). Cette opération a concerné en majorité des femmes (73 %), des candidats âgés de plus de 35 ans (74 %), employés (72 %) avec un niveau de formation bac ou inférieur (75 %). Les certificateurs principalement mobilisés étaient le Ministère de l'Education Nationale, le Ministère de l'emploi, du travail et de la santé et le Ministère des affaires sanitaires et sociales.